



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2015/830)

### RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE



#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : EAU DE JAVEL 2.6% EUCALYPTUS

Code du produit : 15602

UFI : MHG1-502E-S009-Q65Q



#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Nettoyant, désinfectant parfumé - Agent de blanchiment. Usage réservé aux professionnels.



#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : Stéarinerie et Savonnerie de Nîmes..

Adresse : Zone Industrielle de Grézan.30034.NIMES.FRANCE.

Téléphone : 04 66 02 16 16 . Fax : .

qualite-nectra@notilia.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

### RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS



#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Matière corrosive pour les métaux, Catégorie 1 (Met. Corr. 1, H290).

Corrosion cutanée, Catégorie 1 (Skin Corr. 1, H314).

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 (Eye Dam. 1, H318).

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1 (Aquatic Acute 1, H400).

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 2 (Aquatic Chronic 2, H411).

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Le mélange est un produit détergent à usage biocide (voir la rubrique 15).



##### Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Pictogrammes de danger :



GHS05



GHS09

Mention d'avertissement :

DANGER

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers :

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence - Prévention :

P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence - Intervention :

|                                      |                                                                                                                                                                                                                      |
|--------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| P301 + P330 + P331                   | EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.                                                                                                                                                            |
| P303 + P361 + P353                   | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].                                                                        |
| P305 + P351 + P338                   | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P310                                 | Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...                                                                                                                                                            |
| P363                                 | Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.                                                                                                                                                                  |
| P390                                 | Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.                                                                                                                            |
| Conseils de prudence - Elimination : |                                                                                                                                                                                                                      |
| P501                                 | Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.                                                                                                            |

### 2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) >= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

## RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélanges

#### Composition :

| Identification                                                                                                 | (CE) 1272/2008                                                                                                                                                                             | Nota | %              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|----------------|
| CAS: 7681-52-9<br>EC: 231-668-3<br>REACH: 01-2119488154-34<br><br>HYPOCHLORITE DE SODIUM,<br>SOLUTION CL ACTIF | GHS05, GHS09, GHS07<br>Dgr<br>Met. Corr. 1, H290<br>Skin Corr. 1B, H314<br>STOT SE 3, H335<br>Aquatic Acute 1, H400<br>M Acute = 10<br>Aquatic Chronic 1, H410<br>M Chronic = 1<br>EUH:031 | B    | 2.5 <= x % < 5 |
| CAS: 1310-73-2<br>EC: 215-185-5<br>REACH: 01-2119457892-27<br><br>HYDROXYDE DE SODIUM                          | GHS05<br>Dgr<br>Met. Corr. 1, H290<br>Skin Corr. 1A, H314                                                                                                                                  | [1]  | 0 <= x % < 2.5 |

(Texte complet des phrases H: voir la section 16)

#### Informations sur les composants :

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

## RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.  
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

### 4.1. Description des premiers secours

#### En cas d'inhalation :

Amener à l'air libre.  
Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.  
La victime doit rester allongée en position de repos. La couvrir et la garder au chaud.  
Appeler immédiatement un médecin.

#### En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.  
Quelque soit l'état initial, adresser systématiquement le sujet chez un ophtalmologiste, en lui montrant l'étiquette.  
Administer un collyre analgésique (oxybuprocaine) en cas de difficulté d'ouverture des paupières.

#### En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.  
Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...  
Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

Laver immédiatement et abondamment à l'eau.



#### En cas d'ingestion :

Ne rien faire absorber par la bouche.  
Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.  
En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).  
Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être nécessaires.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation : Irritant sévère pour le système respiratoire. Irrite les muqueuses. Symptômes : Difficultés respiratoires, toux, pneumonie chimique, oedème pulmonaire. Exposition répétée ou prolongée : Saignement de nez, bronchite chronique.  
Contact avec la peau : Irritation sévère de la peau. Symptômes : Rougeur, gonflement des tissus, brûlure. Exposition répétée : Ulcération.  
Contact avec les yeux : Corrosif. Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles. Symptômes : Rougeur, larmoyement, gonflement des tissus, brûlure.  
Ingestion : Brûlures graves de la bouche et de la gorge ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac. Risque de broncho-pneumonie chimique par aspiration du produit dans les voies respiratoires. Risque d'état de choc.  
Symptômes : Nausée, douleur abdominale, vomissements avec du sang, diarrhée, suffocation, toux, insuffisance respiratoire grave. Risque d'affection respiratoire.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

La gravité des lésions, le pronostic de l'intoxication dépendent directement de la concentration et de la durée d'exposition.

### RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

#### 5.1. Moyens d'extinction



##### Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :  
- eau pulvérisée ou brouillard d'eau  
- mousse  
- poudres polyvalentes ABC  
- poudres BC  
- dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.



##### Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :  
- jet d'eau



#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.  
Ne pas respirer les fumées.  
En cas d'incendie, peut se former :  
- monoxyde de carbone (CO)  
- dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
- phosgène (CCl<sub>2</sub>O)  
- chlore (Cl<sub>2</sub>)  
Non combustible.  
Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.



#### 5.3. Conseils aux pompiers

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.  
Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.

### RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

##### Pour les non-secouristes

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.  
Eviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Conserver à l'écart des produits incompatibles.



##### Pour les secouristes

Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).  
Evacuer le personnel vers des endroits sûrs. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Ventiler la zone.



#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans

des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir la rubrique 13).

Ne pas décharger dans l'environnement.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.



### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Neutraliser avec un décontaminant acide.

En cas de souillure du sol, et après récupération du produit en l'épongeant avec un matériau absorbant inerte et non combustible, laver à grande eau la surface qui a été souillée.

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Enlever avec un absorbant inerte.

Eviter que le produit arrive dans les égouts.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

## RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.



### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.

Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le mélange est manipulé de façon constante.

Conserver à l'écart des produits incompatibles.

En cas de dilution, ajouter le produit dans l'eau et JAMAIS l'inverse.

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

Ne pas confiner le produit dans un circuit, entre vannes fermées, ou dans un récipient, non munis d'évents de sécurité.



### Prévention des incendies :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.



### Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.



### Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression.



### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas stocker avec des acides.

Protéger contre les effets de la lumière.

Protéger de la chaleur et du rayonnement direct du soleil.



### Stockage

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Stocker dans un bac de rétention.

Conserver à l'écart des produits incompatibles.

Produit à utiliser dans les 2 ans. Voir la date limite d'utilisation (DLU) sur l'emballage.

### Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

Matériaux de conditionnement appropriés :

- Acier revêtu

- Polyéthylène

- Verre

- PVC

- Polyesters stratifiés

Matériaux de conditionnement inappropriés :

- Métaux

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

## RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- France (INRS - ED984 / 2020-1546) :

| CAS       | VME-ppm : | VME-mg/m3 : | VLE-ppm : | VLE-mg/m3 : | Notes : | TMP N° : |
|-----------|-----------|-------------|-----------|-------------|---------|----------|
| 1310-73-2 | -         | 2           | -         | -           | -       | -        |

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

HYDROXYDE DE SODIUM (CAS: 1310-73-2)

##### Utilisation finale :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

##### Travailleurs

Inhalation

Effets locaux à long terme

1 mg de substance/m3

##### Consommateurs

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Inhalation

Effets locaux à long terme

1 mg de substance/m3

HYPOCHLORITE DE SODIUM, SOLUTION ...% CL ACTIF (CAS: 7681-52-9)

##### Utilisation finale :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

##### Travailleurs

Inhalation

Effets systémiques à court terme

3.1 mg de substance/m3

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Inhalation

Effets locaux à court terme

3.1 mg de substance/m3

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Inhalation

Effets locaux à long terme

1.55 mg de substance/m3

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Inhalation

Effets systémiques à long terme

1.55 mg de substance/m3

##### Utilisation finale :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

##### Consommateurs

Ingestion

Effets systémiques à long terme

0.26 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Inhalation

Effets systémiques à court terme

3.1 mg de substance/m3

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Inhalation

Effets locaux à court terme

3.1 mg de substance/m3

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Inhalation

Effets locaux à long terme

1.55 mg de substance/m3

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Inhalation

Effets systémiques à long terme

1.55 mg de substance/m3



### Concentration prédite sans effet (PNEC) :

HYPOCHLORITE DE SODIUM, SOLUTION ...% CL ACTIF (CAS: 7681-52-9)

Compartiment de l'environnement : Eau douce

PNEC : 0.21 µg/l

Compartiment de l'environnement : Eau de mer

PNEC : 0.042 µg/l

Compartiment de l'environnement : Eau à rejet intermittent

PNEC : 0.26 µg/l

Compartiment de l'environnement : Usine de traitement des eaux usées

PNEC : 0.03 mg/l

## 8.2. Contrôles de l'exposition



### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

#### - Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes à protection latérale conformes à la norme NF EN166.

En cas de danger accru, utiliser un écran facial pour la protection du visage.

Le port de lunettes correctrices ne constitue pas une protection.

Il est recommandé aux porteurs de lentilles de contact d'utiliser des verres correcteurs lors des travaux où ils peuvent être exposés à des vapeurs irritantes.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.



#### - Protection des mains

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme EN ISO 374-1.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Latex naturel
- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))
- PVC (Polychlorure de vinyle)
- PVA (Alcool polyvinylique)
- Néoprène® (Polychloroprène)

Caractéristiques recommandées :

- Gants imperméables conformes à la norme EN ISO 374-2



#### - Protection du corps

Eviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés.

Type de vêtement de protection approprié :

En cas de fortes projections, porter des vêtements de protection chimique étanches aux liquides (type 3) conformes à la norme NF EN14605/A1 pour éviter tout contact avec la peau.

En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de protection chimique (type 6) conformes à la norme NF EN13034/A1 pour éviter tout contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés et en particulier une combinaison et des bottes. Ces effets seront maintenus en bon état et nettoyés après usage.

Type de bottes de protection appropriés :

En cas de faibles projections, porter des bottes ou demi-bottes de protection contre le risque chimique conformes à la norme NF EN13832-2 ayant un semelage résistant aux hydrocarbures conforme à la norme NF EN20346/A1.

En cas de contact prolongé, porter des bottes ou demi-bottes ayant un semelage résistant aux hydrocarbures conformes à la norme NF

EN20346/A1 et une tige résistante et imperméables aux produits chimiques liquides conforme à la norme NF EN13832-3.

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.



#### - Protection respiratoire

Utiliser un appareil de protection respiratoire pour effectuer des opérations qui peuvent entraîner une exposition aux vapeurs du produit. Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 141).

Dans les cas où les masques à cartouche sont insuffisants, appareil respiratoire à air ou autonome en milieu confiné/ si oxygène insuffisant / en cas d'émanations importantes ou non contrôlées.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

## RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles



#### Informations générales

|                 |                 |
|-----------------|-----------------|
| Etat Physique : | Liquide Fluide. |
| Couleur:        | jaunâtre        |
| Odeur:          | eucalyptus      |



#### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

|                                        |               |
|----------------------------------------|---------------|
| pH :                                   | Non précisé.  |
|                                        | Base forte.   |
| pH en solution aqueuse :               | 12 +/- 1      |
| Point/intervalle d'ébullition :        | Non précisé.  |
| Intervalle de point d'éclair :         | Non concerné. |
| Pression de vapeur (50°C) :            | Non concerné. |
| Densité :                              | 1.05 +/- 0.01 |
| Hydrosolubilité :                      | Soluble.      |
| Point/intervalle de fusion :           | Non précisé.  |
| Point/intervalle d'auto-inflammation : | Non précisé.  |
| Point/intervalle de décomposition :    | Non précisé.  |



### 9.2. Autres informations

Teneur en chlore actif > 2.6 % m/m (au moment du conditionnement)

## RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ



### 10.1. Réactivité

Mélange qui, par action chimique, peut attaquer ou même détruire les métaux.



### 10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

La stabilité de la solution diminue avec l'action de la chaleur, de la lumière et en présence de certaines traces d'impuretés.



### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

L'oxygène libéré lors de la décomposition thermique peut favoriser la combustion.

Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.

Se décompose à l'exposition à la lumière.



### 10.4. Conditions à éviter

Éviter :

- le gel
- la chaleur
- l'exposition directe au soleil
- ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

### 10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de/des :

- acides
- métaux
- matières organiques
- sels métalliques



### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)
- phosgène (CCl<sub>2</sub>O)
- chlore (Cl<sub>2</sub>)
- acide hypochloreux
- chlorate de sodium

## RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES



### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels que l'irritation des muqueuses et du système respiratoire, affection des reins, du foie et du système nerveux central.

Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Peut entraîner des lésions cutanées irréversibles, telles qu'une nécrose visible au travers de l'épiderme et dans le derme, à la suite d'une exposition allant jusqu'à trois minutes.

Les réactions corrosives sont caractérisées par des ulcérations, saignements, escarres ensanglantées et, à la fin d'une période d'observation de 14 jours, par une décoloration due au blanchissement de la peau, des zones d'alopécie et des cicatrices.

Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.

#### 11.1.1. Substances

##### Toxicité aiguë :

HYPOCHLORITE DE SODIUM, SOLUTION ...% CL ACTIF (CAS: 7681-52-9)

Par voie orale : DL50 > 1100 mg/kg  
Espèce : Rat

Par voie cutanée : DL50 > 2000 mg/kg  
Espèce : Lapin

Par inhalation (Poussières/brouillard) : CL50 > 10.5 mg/l  
Espèce : Rat



##### Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

##### Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Provoque des lésions oculaires graves.

##### Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Cochon d'inde : n'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

##### Mutagénicité sur les cellules germinales :

Non mutagène d'après les données disponibles.

Test in vivo.

##### Cancérogénicité :

Oral(e), rat, 50 mg/kg, NOAEL

##### Toxicité pour la reproduction :

- Oral(e), rat, 5 mg/kg, effets sur la fertilité, NOAEL (Chlore)
- Oral(e), rat, 5.7 mg/kg, toxicité pour le développement, NOAEL (Chlore)

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :

Peut irriter les voies respiratoires.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :

Oral(e), 90 jours, rat, 50 mg/kg. Dose sans effet toxique observé.

#### 11.1.2. Mélange

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée :

La classification corrosive est fondée sur une valeur extrême de pH.

##### Autres informations

Effet toxique lié principalement aux propriétés corrosives du produit.



##### Monographie(s) du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) :

CAS 123-35-3 : CIRC Groupe 2B : L'agent est peut-être cancérogène pour l'homme.

CAS 5989-27-5 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.



##### Substance(s) décrite(s) dans une fiche toxicologique de l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) :

- Hypochlorite de sodium (solutions aqueuses) (CAS 7681-52-9): Voir la fiche toxicologique n° 157.

## RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.  
Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

### 12.1. Toxicité

#### 12.1.1. Substances

HYPOCHLORITE DE SODIUM, SOLUTION ...% CL ACTIF (CAS: 7681-52-9)

Toxicité pour les poissons : CL50 = 0.06 mg/l  
Facteur M = 10  
Espèce : *Salmo gairdneri*  
Durée d'exposition : 96 h

NOEC = 0.04 mg/l  
Facteur M = 1  
Espèce : *Menidia peninsulæ*  
Durée d'exposition : 96 h

Toxicité pour les crustacés : CE50 = 0.141 mg/l  
Facteur M = 1  
Espèce : *Daphnia magna*  
Durée d'exposition : 48 h

Toxicité pour les algues : CEr50 = 0.1 mg/l  
Facteur M = 10  
Durée d'exposition : 96 h

HYDROXYDE DE SODIUM (CAS: 1310-73-2)

Toxicité pour les poissons : CL50 = 145 mg/l  
Espèce : *Poecilia reticulata*  
Durée d'exposition : 24 h

Toxicité pour les crustacés : CE50 = 40.4 mg/l  
Espèce : *Ceriodaphnia dubia*  
Durée d'exposition : 48 h

#### 12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

##### 12.3.1. Substances

HYPOCHLORITE DE SODIUM, SOLUTION ...% CL ACTIF (CAS: 7681-52-9)  
Coefficient de partage octanol/eau : log K<sub>ow</sub> = 1.12

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée n'est disponible.

#### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

## RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

#### Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères.

**Emballages souillés :**

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

**Codes déchets (Décision 2014/955/CE, Directive 2008/98/CEE relative aux déchets dangereux) :**

16 03 05 \* déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses

15 01 10 \* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus



Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2019 - IMDG 2018 - OACI/IATA 2020).

**14.1. Numéro ONU**

3266

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

UN3266=LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.

(hypochlorite de sodium, solution ...% cl actif)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

- Classification:



8

**14.4. Groupe d'emballage**

III

**14.5. Dangers pour l'environnement**

- Matière dangereuse pour l'environnement :



| ADR/RID | Classe | Code   | Groupe | Etiquette | Ident.   | QL      | Dispo. | EQ                   | Cat.       | Tunnel |
|---------|--------|--------|--------|-----------|----------|---------|--------|----------------------|------------|--------|
|         | 8      | C5     | III    | 8         | 80       | 5 L     | 274    | E1                   | 3          | E      |
| IMDG    | Classe | 2°Etq  | Groupe | QL        | FS       | Dispo.  | EQ     | Arrimage manutention | Séparation |        |
|         | 8      | -      | III    | 5 L       | F-A, S-B | 223 274 | E1     | Category A SW2       | SGG18 SG35 |        |
| IATA    | Classe | 2°Etq. | Groupe | Passager  | Passager | Cargo   | Cargo  | note                 | EQ         |        |
|         | 8      | -      | III    | 852       | 5 L      | 856     | 60 L   | A3 A803              | E1         |        |
|         | 8      | -      | III    | Y841      | 1 L      | -       | -      | A3 A803              | E1         |        |

Pour les quantités limitées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.4 et le IATA partie 2.7.

Pour les quantités exceptées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.5 et le IATA partie 2.6.

Polluant marin (IMDG 3.1.2.9) : (hypochlorite de sodium, solution ...% cl actif)

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Aucune donnée n'est disponible

**RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :**

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2020/1182 (ATP 15)

**- Informations relatives à l'emballage :**

Aucune donnée n'est disponible.

**- Dispositions particulières :**

Aucune donnée n'est disponible.

**- Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006) :**

- moins de 5% de : agents de surface non ioniques
- moins de 5% de : agents de blanchiment chlorés
- désinfectants
- parfums

Les tensioactifs contenus dans ce mélange obsevent les critères de biodégradabilité stipulés dans le Règlement (EC) n°648/2004 concernant les détergents.

 **- Etiquetage des biocides (Règlement (UE) n° 528/2012) :**

| Nom                     | CAS       | %          | Type de produits |
|-------------------------|-----------|------------|------------------|
| HYPOCHLORITE DE SODIUM, | 7681-52-9 | 26.00 g/kg | 02               |
| SOLUTION ...% CL ACTIF  |           |            | 04               |

Type de produits 2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux.

Type de produits 4 : Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune donnée n'est disponible.

**RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS**

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

 **Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :**

|        |                                                                                         |
|--------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| H290   | Peut être corrosif pour les métaux.                                                     |
| H314   | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.                   |
| H335   | Peut irriter les voies respiratoires.                                                   |
| H400   | Très toxique pour les organismes aquatiques.                                            |
| H410   | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| EUH031 | Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.                                           |

 **Abréviations :**

DNEL : Dose dérivée sans effet.

PNEC : Concentration prédite sans effet.

UFI : Unique Formula Identifier

STEL : Short-term exposure limit

TWA : Time Weighted Averages

TMP : Tableaux des Maladies Professionnelles (France)

VLE : Valeur Limite d'Exposition.

VME : Valeur Moyenne d'Exposition.

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefährdungsklasse ( Water Hazard Class).

GHS05 : Corrosion.

GHS09 : Environnement.

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substance of Very High Concern.